



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

PROCÉDURE DE PRÉSENTATION AU CODE DE LA ROUTE EXTERNALISE

Pour vous présenter à l'épreuve théorique générale du permis de conduire, vous devez dorénavant vous adresser à l'un des **opérateurs agréés** par le ministère de l'Intérieur.

4 opérateurs sont aujourd'hui agréés en France : la société SGS-Automotive-Services, La Poste, la société Pearson Professional Assesments Limited - Pearson Vue et la société Bureau Veritas. D'autres agrément interviendront dans les mois à venir.

Pour vous présenter à l'examen, vous devez consulter les places disponibles les plus proches de chez vous, auprès de ces prestataires.

En Lozère, vous pouvez trouver des places auprès de la Sté SGS ou auprès de La Poste

PROCEDURE A SUIVRE :

A - Vous êtes inscrit auprès d'une auto-école : adressez-vous à votre établissement de formation.

B - Vous vous présentez en candidat libre : vous devez déposer en préfecture un dossier de demande de permis de conduire (cerfa 14866*01 dit cerfa 02) accompagné de la copie recto-verso de votre carte d'identité ou votre passeport, deux photos, l'attestation de recensement si vous avez entre 16 et 18 ans ou l'attestation de participation à la JDC si vous avez entre 18 et 25 ans.

La préfecture enregistrera votre demande et vous délivrera un numéro de dossier (NEPH)

Vous pourrez alors vous inscrire à l'examen théorique :

1 - Comment passer mon code avec un opérateur agréé

-Je passe mon code avec La Poste*

Je me rends sur le site Internet : <https://www.lecode.laposte.fr/etg-si-candidat-web/home>

OU

-Je passe mon code avec SGS*

Je me rends sur le site Internet : www.objectifcode.com

PUIS

-Je paie la redevance de 30 € obligatoire à chaque inscription au code

Je me rends sur le site internet : www.timbres.impots.gouv.fr



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende
immatriculations de véhicules - permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45
étrangers (séjour) : uniquement sur rendez-vous (tél. : 04.66.49;67.34), mardi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

☎ : Préfecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23

La redevance ne pourra pas donner lieu à remboursement. Si vous ne vous présentez pas à l'épreuve pour raison grave ou si la séance est annulée, la somme acquittée pourra servir au passage d'un examen théorique ultérieur. Vous devrez conserver votre attestation de paiement de la redevance afin de pouvoir la présenter lors de la séance. Les modalités d'inscription à cette séance seront inchangées.

2 – Le jour de l'examen, vous vous présentez avec :

- une pièce d'identité en cours de validité
- la convocation qui vous a été délivrée après inscription sur le site, par l'organisme agréé

3 – Connaître le résultat après passage du code :

Le résultat vous est communiqué par mail, SMS ou courrier le cas échéant, et éventuellement à l'école de conduite qui vous a inscrit, dans les 2 jours ouvrés.

C - Vous ne devez présenter que l'examen théorique :

Vous trouverez le résultat et retirerez votre CEPC sur : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

Vous vous rapprocherez alors de votre préfecture pour établissement du dossier de demande du permis de conduire.

D – Vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, voici quelques réponses :

- Vérifiez les informations saisies - le n°NEPH remis par la préfecture est rattaché **exactement et exclusivement** à votre état civil
- Assurez-vous d'avoir déposé une demande de permis de conduire auprès de la préfecture ou sur le [site du service public](#). Si la démarche a été faite, prenez connaissance de votre NEPH.
- Assurez-vous que votre dépôt de demande de permis de conduire à la préfecture soit supérieur à 48 heures mais inférieur à 6 ans. Si votre demande est supérieure à 6 ans, il vous faut la réactiver. Pour cela, adressez-vous aux services de la préfecture.
- Si après ces étapes l'inscription reste un échec, redirigez-vous vers les services de la préfecture afin de vérifier que vos informations sont correctement enregistrées dans sa base. Vous pouvez demander à la préfecture de vous fournir le récépissé d'inscription dans la base de données des permis de conduire afin de vérifier les informations reportées.



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende
immatriculations de véhicules - permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45
étrangers (séjour) : uniquement sur rendez-vous (tél.: 04.66.49;67.34), mardi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

☎: Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎: 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23